



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction des sécurités

Bureau de la planification et de la
défense civile

pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 24 mars 2019 -
19h30

POINT DE SITUATION N°11 *aux maires des communes littorales*

Vous trouverez ci-après les éléments du communiqué de presse de ce jour du Préfet Maritime :

«Les conditions météorologiques sur zone se sont dégradées, notamment l'état de la mer (creux de 2.5 à 3 mètres), ce qui a rendu difficile l'intervention des moyens anti-pollution sur zone.

Le VN Partisan a été maintenu à la verticale de l'épave, où une irisation de faible intensité est toujours constatée.

Les BSAA Argonaute, VN Sapeur, le BSAM Rhône, le TSM Kermor et les navires espagnols Alonso de Chaves, Luz de Mar, Ria de Vigo, Maria de Ma se sont concentrés sur les petites zones de pollution issues de la pollution initiale du Grande America.*

Les navires engagés n'ont cependant pas relocalisé ces zones de pollution de faible étendue, qui tendent à dériver lentement vers le sud.

Les vols d'observations aériennes conduits ce matin par l'avion de surveillance maritime Falcon 50 de la Marine nationale et cet après-midi par l'avion de la SASEMAR n'ont pas permis la localisation d'objets à la dérive.

L'Union Lynx a finalisé le remorquage du conteneur de matière non dangereuse vers le port de La Rochelle où il est arrivé en fin d'après-midi.

Le navire spécialisé Island Pride, affrété par l'armateur afin de procéder à l'inspection de l'épave du Grande America, transite actuellement vers Vigo (Espagne). Son arrivée sur la zone du naufrage ne devrait pas intervenir avant la fin de semaine prochaine.

Les conditions météorologiques sur zone devraient rester dégradées jusqu'en milieu de semaine prochaine.»

Le cinquième conteneur, déposé ce jour par l'Union Lynx au Grand Port Maritime de La Rochelle, contient des produits alimentaires pour animaux. Pour rappel, les quatre conteneurs précédemment remorqués jusqu'au Grand Port Maritime de La Rochelle contenaient des denrées alimentaires.

Pour rappel, en cas de découverte de débris et de conteneurs, il vous appartient de :

- ne pas manipuler les matières ;
- interdire l'accès en installant un périmètre de sécurité ;
- prévenir les services de la préfecture par mail (pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr) ou par téléphone (au 05.46.27.43.71 - ligne dédiée aux collectivités ou au 05.46.27.43.00 - standard de la préfecture hors heures ouvrées)

Les communes qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées à préciser sur la boîte fonctionnelle : pref-grande-america@charente-maritime.gouv.fr, d'ici lundi soir, 25 mars 2019 :

- le nom de l' élu référent, en charge du suivi du dispositif ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail)
- la complétude des opérations de constatation d'un état initial du littoral, à titre de mesure conservatoire
- le degré d'achèvement des opérations de nettoyage et d'enlèvement des macro-déchets du littoral.

Remontées d'alerte des maires : RAS